



Bénéficiaires étrangers

Par **Puisieux**, le **11/06/2015** à **13:34**

De nationalité française, j'ai travaillé plusieurs années en Inde, où j'ai de nombreux amis indiens. Aujourd'hui en retraite en France, je souhaite informer les compagnies qui détiennent mes contrats d'assurances-vie, ainsi que ma banque, qu'en cas de décès les bénéficiaires seront des indiens habitant l'Inde, dont je pourrais citer les noms, adresses et contacts mail. Ai-je le droit de nommer comme bénéficiaires ce genre de personnes ? Comment mes amis indiens nommés bénéficiaires recevront-ils l'argent restant sur mes différents comptes ? Faudra-t-il qu'ils viennent en France l'encaisser ? Impossible pour certains actuellement en situation de détresse. Quels sont les frais relatifs à ce transfert ? Merci de votre aide.
Michel COQUELLE

Par **domat**, le **11/06/2015** à **20:56**

bjr,
vous avez le droit de désigner comme bénéficiaires d'assurance-vie la personne de votre choix.
pour les autres questions, seule votre société d'assurance peut vous répondre en tenant compte que les règles fiscales entre la france et l'inde peuvent changer.
cdt

Par **Puisieux**, le **11/06/2015** à **21:37**

Merci beaucoup. Je vais donc me renseigner sur les règles fiscales entre les deux pays.